



**COMMUNE  
DE  
PORTET  
DE  
LUCHON**

**Compte rendu de réunion**

Réunion du Conseil municipal N° 03-2017  
**samedi 22 avril 2017**

à 21 H  
en MAIRIE

Convocation du **15 / 04 / 2017**

Secrétaire de séance : Marcel DUILHAC

**Présents :** SOYE Anne, PEYRÉ Jean, CHEVREL Bernadette, DUILHAC Marcel, PEYRÉ Augustin, SOYE Jean-Joël, CLARENC Magali.

**Ordre du jour :**

Délibération pour l'approbation du compte administratif 2016 et conséquences de la nouvelle communauté de communes sur la fiscalité locale.

**Questions diverses :**

- Demande de F. SENAC pour l'achat d'un terrain communal.
- Groupe de réflexion sur les estives.
- Proposition du Comité des Fêtes pour participer au financement de la restauration du toit de l'église.

Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2016 et conséquences de la nouvelle communauté de communes sur la fiscalité locale.

**Remarques préliminaires et échanges sur cette question :**

Madame le Maire fait état du retard dans le vote du budget en raison de l'absence de connaissances dans les rentrées d'argent pour 2017.

Un tableau récapitulatif est fourni et permet d'établir des comparaisons avec les années 2016 et 2015.

On note une perte du résultat global d'année en année.

En 2016, on a réussi à réduire les dépenses de fonctionnement.

Le solde positif du fonctionnement permet de dégager de l'investissement.

Les dépenses d'investissement sont totalement consacrées au remboursement du capital des emprunts.

Le coût de l'eau est ensuite abordé. Désormais la commune doit payer l'eau qui s'écoule des fontaines et le volume est très important. On envisage de mettre un récupérateur d'eau au cimetière pour réduire la dépense, quant aux fontaines, il faudra fermer les robinets. Comment fera-t-on avec les problèmes de gel durant l'hiver ?

Un emprunt arrive à terme en 2018, cela dégagera des fonds supplémentaires.

On envisage également d'éteindre le spot qui éclaire l'église une partie de la nuit pour réduire les dépenses en électricité.

L'entretien par l'ESAT (organisme qui nettoie le village) a été réduit de moitié. Le problème de la propreté du village se pose. On remarque qu'on ne peut pas trop compter sur la disponibilité des habitants et les corvées ne sont pas une solution adéquate. On en prévoit une pour l'entretien du chemin de la Sègue.

Les conséquences de la création de la nouvelle communauté de communes sur la fiscalité locale pour les années à venir sont encore mal connues et inquiètent.

Une partie de la taxe d'habitation ira directement à la CC et celle-ci reversera une attribution de compensation pour combler le manque à gagner. On craint une perte de contrôle à notre détriment.

Il faut s'attendre à une augmentation des impôts locaux pour les habitants.

Vote du compte du compte administratif :

Le résultat global de celui-ci est de 6 300 € d'excédent.

Madame le Maire ne participe pas au vote.

Votants : 6    Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 6

**Questions diverses.**

**Demande de F. SENAC pour l'achat d'un terrain communal.**

La prise de décision est reportée dans l'attente d'informations complémentaires.

**Groupe de réflexion sur les estives.**

Il s'agit de mettre en place une zone au-dessus du village en vue de le protéger contre les incendies. Cette zone serait entretenue et pacagée ainsi que clôturée. Dans un premier temps, il est question de répertorier les parcelles et leurs propriétaires pour information. Il faut également se renseigner pour voir comment on peut financer les clôtures et les aménagements. Les volontaires sont Jeannot, Marcel et Anne.

**Proposition du Comité des Fêtes pour participer au financement de la restauration du toit de l'église.**

La proposition consiste à installer puis tenir une buvette au Tarichaq à l'occasion du passage du tour de France. La recette serait affectée à la restauration du toit de l'église. Les jours retenus sont les 12 et 13 juillet. On propose de consulter les gens pour trouver des forces vives afin de mener à bien cette opération.

**Autres informations.**

L'étude pour le projet d'implantation de paravalanches en haut du col de Peyresourde doit démarrer début juillet. La SEMAP a revu à la baisse la facture que la commune doit acquitter pour le déclenchement d'avalanche de l'hiver passé.

L'opérateur orange projette de déposer les anciennes cabines téléphoniques avec un projet de transformation en poste d'information. Le combiné a été enlevé.

***Fin de la réunion : 1h30***

---